



## Commune de BALAGNY SUR THÉRAIN

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Montataire

ARRÊTÉ

N° 33/2025

Le Maire de la Commune de Balagny sur Thérain

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1

**Vu** le Code de la route,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et l'instruction interministérielle, livre I, 8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire prise en vertu de son article I et approuvé par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

**Considérant le besoin de faire les reprises de BAC du 20, rue du Général Leclerc au 2 place Gabriel Péri de notre commune**

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les travaux seront réalisés par la SARL LABBE pour le compte de SUEZ EAU France SAS du Lundi 09 Juin 2025 jusqu'au Vendredi 20 Juin 2025 de 08h30 et 17h00

**Article 2 :** Au niveau des travaux, le stationnement sera interdit sur le trottoir

**Article 3 :** Etant sur la RD 929 la signalisation sera renforcée par des feux tricolores par tronçon de 100m. Les normes de sécurité seront assurées par la SARL LABBE qui s'engage à remettre le domaine public en l'état initial.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté à M. l'Adjudant de la Brigade de Gendarmerie de Cires les Mello et de Saint Leu D'Esserent, M. le Lieutenant de la Caserne des Pompiers de Mouy, la Thelloise, SARL LABBE, SUEZ EAU FRANCE SAS représenté par Luc DEVYNCK, affichage, M. Fabien DUPAS, M. Philippe MARMIN et le Service Technique.

Balagny sur Thérain, le mercredi 11 juin 2025.

Le Maire,

-Certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
-Informe qu'en application du décret 65-29  
du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté  
peut faire l'objet d'un recours, pour excès de  
pouvoir, devant le tribunal administratif dans  
un délai de 2 mois à compter de la présente  
notification et ou affichage.  
Affiché le : 10 Juin 2025

Pour le Maire,  
L'Adjoint, Fabien DUPAS





## Commune de BALAGNY SUR THÉRAIN

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Montataire

---

Le Maire de Balagny sur Thérain sis à Place Gabriel Péri a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : arrêté de travaux

Ce traitement est basé sur obligation légale

Les données sont destinées à la Mairie de Balagny sur Thérain elles sont transmises à la Thelloise , à la caserne des pompiers, à la gendarmerie, et affichage. Elles sont conservées 1 an puis archivées

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter [mairie-balagny-therain@wanadoo.fr](mailto:mairie-balagny-therain@wanadoo.fr) ou à l'accueil de la Mairie. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.